Plant Growth Regulator

Promalin®

Solution

Commercial

Guarantee:
Benzyladenine. . . . . 1.8% (w/w)
Gibberellins A_4A_7 . . . . . 1.8% (w/w)
Store below 23°C.
Registration No. 27,137
Pest Control Products Act List No. 02571-13

INDEX:

1.0 First Aid
2.0 Toxicological Information
3.0 Disposal
4.0 Notice To Buyer
5.0 Notice To User
6.0 Directions For Use
7.0 Application Rate
8.0 Timing Of Application
9.0 Mixing Instructions
9.1 Application Notes And Restrictions

PRECAUTIONS
KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN
WARNING

Causes eye irritation. Do not get in eyes. Harmful if swallowed.

If this pest control product is to be used on a commodity that may be exported to the U.S. and you require information on acceptable residue levels in the U.S., contact 1-866-375-4648 or www.cropro.org/.

1.0 FIRST AID

In case of contact with eyes or skin: Immediately flush eyes and skin with plenty of water.

If swallowed: Induce vomiting immediately. Seek emergency care with physician as soon as possible or contact a poison control centre.

Take container, label, or product name and pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

2.0 TOXICOLOGICAL INFORMATION

Treat symptomatically.

3.0 DISPOSAL

Do not reuse this container for any purpose. This is a recyclable container, and is to be disposed of at a container collection site. Contact your local distributor/dealer or municipality for the location of the nearest collection site. Before taking the container to the collection site: Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank. Make the empty, rinsed container unsuitable for further use.

If there is no container collection site in your area, dispose of the container in accordance with provincial requirements.

For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

4.0 NOTICE TO BUYER

Seller's guarantee shall be limited to the terms set out on the label and subject thereto, the buyer assumes the risk to persons or property arising from the use or handling of this product and accepts the product on that condition.

5.0 NOTICE TO USER

This control product is to be used only in accordance with the directions on this label. It is an offense under the Pest Control Products Act to use a control product under unsafe conditions.

6.0 DIRECTIONS FOR USE

Promalin is a plant growth regulator for use on Red Delicious apples. *Promalin* improves the shape of Red Delicious apples through elongation of fruit and development of more prominent calyx lobes. These desirable effects will be most evident in years when natural typiness is limited due to temperatures in the range of 18-32°C following bloom. *Promalin* has been shown to increase weight of individual fruit.

Some thinning may occur when *Promalin* is applied at the higher rate.

7.0 APPLICATION RATE

Use 1.2 L to 2.3 L of *Promalin* per hectare in 500 to 2000 L of final spray solution per hectare. The spray mixture should be used as a fine spray. Use a properly calibrated and adjusted sprayer that insures uniform and complete coverage of all foliage. Spray volume should be adjusted to tree size and density. This is equivalent to a sprayer nozzled for a standard 5 m tree height on a 6 m by 6 m spacing.

8.0 TIMING OF APPLICATION

1. Single application should be made between 40 and 80% king bloom to early petal fall. In those areas where prolonged bloom occurs, multiple applications should be made at 5 to 7 day intervals. Do not, however, exceed a total of 2.4 L of *Promalin* per hectare.
2. To minimize excessive spray drift, apply when air is calm.
3. High relative humidity and slow drying conditions favor maximum absorption of *Promalin*. Application in morning or evening may be preferable. Conditions favoring rapid drying of the spray deposit should be avoided.
4. Rainfall within six hours after spraying reduces activity of *Promalin*.
5. Do not apply *Promalin* when air temperatures are lower than 5°C or greater than 32°C.

9.0 MIXING INSTRUCTIONS

Add the required amount of *Promalin* to a spray tank about half-filled with water. Agitate while bringing the total volume of water to the required level. New solutions should be mixed only in a clean, empty spray tank, and used within 24 hours.

9.1 APPLICATION NOTES AND RESTRICTIONS

DO NOT apply *Promalin* in more than 2000 L of spray per hectare. DO NOT APPLY BY AIR.

Promalin is a registered trademark of Valent BioSciences Corporation.
Products That Work, From People Who Care is a trademark of Valent U.S.A. Corporation.

© 2004 Valent BioSciences Corporation

Registered and Manufactured by:
Valent BioSciences Corporation
870 Technology Way, Suite 100
Libertyville, IL 60048 U.S.A.

Canadian Agent
Valent BioSciences Canada, Ltd.
40 King Street West, Suite 2100
Toronto, Ontario M5H 3C2

04-4759/R2

Products That Work, From People Who Care™

FOR MORE INFORMATION:
Valent U.S.A. Corporation
P.O. Box 8025
Walnut Creek, CA 94596-8025
800-6-VALENT (682-5368) - www.valent.com

2004 – PRM (CAN) – 0001 07/04 AV

SPECIMEN

Régulateur de croissance pour les plantes

Promalin®

Solution

Commercial

Garantie:
Benzyladénine . . . . . 1,8% (p/p)
Gibbérellines A4 et A7 . . . . . 1,8% (p/p)
Conserver à des températures inférieures à 23°C.

Nº D'ENREGISTREMENT 27,137
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES List No. 02571-13

INDEX:

1.0 Premiers Soins
2.0 Renseignement Toxicologiques
3.0 Élimination
4.0 Avis À L'acheteur
5.0 Avis À L'utilisateur
6.0 Mode d'Emploi
7.0 Taux D'application
8.0 Période De L'application
9.0 Préparation De La Solution
9.1 Remarques Et Restrictions

PRECAUTIONS
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
AVERTISSEMENT

Cause irritation aux yeux. Eviter contact avec les yeux. Nocif si ingéré.

Si vous prevoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, appelez au numéro 1-866-375-4648 ou consultez le site Internet www.cropro.org/.

1.0 PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux ou la peau: Rincer immédiatement les yeux et al peau avec beaucoup d'eau.

Si le produit à été avalé: Faire vomir immédiatement. Consulter immédiatement un médecin ou contacter un centre antipoison.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu' on cherche à obtenir une aide médicale.

2.0 RENSEIGNEMENT TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

3.0 ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un poin de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprés de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément a la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux avis à l'acheteur cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

4.0 AVIS À L'ACHETEUR

La garantie du vendeur est limitée et soumise aux conditions exprimées sur l'étiquette de sorte que l'acheteur assume les risques corporels ou matériels que l'utilisateur ou la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

5.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présent étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction á la *Loi sur les produits antiparasitaires.*

6.0 MODE D'EMPLOI

Promalin est un régulateur de croissance destiné aux pommes délicieuses rouges, dont il améliore la forme en entrainant l'allongement du fruit et le développement de lobes plus proéminents. Cet effet es particulièrement marqué lorsque la caractérisation naturelle du fruit est contrariée par des températures se situant entre 18° et 32°C après la floraison. *Promalin* est reconnu comme un produit qui parfois fait gagner du poids aux fruits.

L'application de doses élevées de *Promalin* peut provoquer un certain éclaircissement.

7.0 TAUX D'APPLICATION

Vaporiser, par hectare, de 1,2 L à 2,3 L d'une solution renfermant de 500 à 2000 L de *Promalin*. La solution doit être vaporisée en fines gouttelettes, à l'aide d'un pulvérisateur bien réglé et de calibre approprié, qui assure une dispersion complète et uniforme du liquide sur toutes les feuilles. La quantité de liquide à vaporiser dépend de la taille et de l'espacement des arbres. En géneral, le vaporisateur doit être mundi d'un jet convenant à des arbres de 5 m de hauteur, espacés de 6 m.

8.0 PÉRIODE DE L'APPLICATION

1. On effectue une application unique entre la période où de 40 à 80% des fleurs sont écloses et le début de la chute des pétales. Dans les régions où la floraison est prolongée, on répète les applications à intervalles de 5 à 7 jours. Ne pas vaporiser plus de 2,4 L de *Promalin* par hectare.
2. Pour éviter que la solution soit dispersée par le vent, procéder à la vaporisation par temps calme.
3. L'absorption de *Promalin* est maximale lorsque l'humidité relative est élevée, permettant aux feuilles de sécher lentement. Il peut être avantageux d'effectuer la vaporisation le matin ou le soir; éviter de le faire lorsque les conditions atmosphériques favorisent un séchage rapide.
4. Une chute de pluie moins de six heures après la vaporisation réduit l'activité de *Promalin*.
5. Ne pas vaporiser *Promalin* lorsque la température est inférieure à 5°C ou supérieure à 32°C.

9.0 PRÉPARATION DE LA SOLUTION

Remplir à moitié d'eau le réservoir du vaporisateur et y verser la quantité voulue de *Promalin*. Agiter le mélange tout en ajoutant de l'eau jusqu'au niveau désiré. On doit préparer la solution dans un réservoir vide et propre, et l'utiliser dans les 24 heures.

9.1 REMARQUES ET RESTRICTIONS

NE PAS vaporiser plus de 2000 L de solution de *Promalin* par hectare.
NE PAS APPLIQUER PAR AVION.

Promalin est une marque deposee de Valent BioSciences.
Products That Work, From People Who Care est une marque deposee de Valent U.S.A. Corporation.

© 2004 Valent BioSciences Corporation

Titulaire d'enrigistrement:
Valent BioSciences Corporation
870 Technology Way, Suite 100
Libertyville, IL 60048 U.S.A.

Agent Canadien
Valent BioSciences Canada, Ltd.
40 King Street West, Suite 2100
Toronto, Ontario M5H 3C2

04-4759/R2

Products That Work, From People Who Care™

FOR MORE INFORMATION:
Valent U.S.A. Corporation
P.O. Box 8025
Walnut Creek, CA 94596-8025
800-6-VALENT (682-5368) - www.valent.com

2004 – PRM (CAN) – 0001 07/04 AV

SPECIMEN